FRC 1.8540A

Case FRC 16687

CONVENTION NATIONALE.

SUITE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Par J. M. COUPÉ, Député du Département de l'Oise.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

De la Morale.

L'USAGE de nos facultés naturelles, l'exercice de nos goûts, l'action de notre cœur, voilà nos mœurs.

Leurs principes sont ceux qui constituent notre être même, & leur règle est dans la règle éternelle de l'univers.

Mais, au milieu de tant de situations forcées, & de tant de passions, nos mœurs sont devenues des expressions confuses & contradictoires, quoique dérivant toujours de principes certains.

THE NEWBERRY LIBRARY

On en a fait une ſcience compliquée & abſtraite, & ſur celle-là comme ſur les autres, on a raiſonné long-temps mal, & ſur des apperçus informes.

On a obſervé, on a recueilli dans les faits de nos mœurs, ce qu'il y a d'honnête & de généreux. On les a établis en principes généraux que l'on a propoſés pour règles.

Cela peut ſuffir dans un particulier qui les ſent dans ſon cœur, & qui les deſire dans les autres.

Mais un légiſlateur doit reprendre les choſes de plus haut, & reconnoître la diſpoſition de la nature.

N'allons pas prendre les effets pour les cauſes. On peut donner des conſeils, des préceptes ; mais les mœurs ne s'enſeignent point.

Elles ſont l'expreſſion de notre affection intime & de nos propenſions, l'effet des objets déterminans.

Il eſt auſſi naturel de voir la douce colombe reſpecter l'exiſtence du plus foible inſecte, que de voir l'épervier dévorer des membres palpitans.

Nous voilà arrivés au premier principe : il n'y a rien d'abſolu en morale, tout eſt relatif aux élémens qui conſtituent les êtres. La morale du lion n'eſt pas celle de l'agneau.

Il eſt encore un principe auſſi évident, qui découle du premier. Parmi les êtres de la même eſpèce, les mœurs varient encore néceſſairement. Le jeune homme enflammé n'a point la ſageſſe du ſexagénaire. Les climats du Sénégal ou de la Sibérie ne donnent point des affections auſſi tempérées, des mœurs auſſi calmes que les prairies de la Hollande.

C'eſt ſur ce ſecond principe que nous allons appeler l'attention du légiſlateur, & établir ſes devoirs.

L'homme malheureux des pays de l'inquiſition ne peut être affecté comme il l'étoit aux temps de la vie patriarchale.

Placez-le ſous un gouvernement raiſonnable, & avec la ſimple aiſance d'un hameau ; là il reprendra inſenſiblement ſon honnêteté, ſa rectitude native ; vos préceptes & vos lois lui deviendront, de jour en jour, moins néceſſaires.

Aſſurez-vous toujours d'abord des cauſes, ſi vous voulez les effets. Là ſont les principes de morale : ils ſont les mêmes que ceux de nos affections, & nos mœurs en ſont toujours les effets néceſſaires.

Outre les cauſes ſpontanées & individuelles de nos mœurs, il en exiſte une foule de ſecondaires & ſociales : l'exemple, l'habitude, le préjugé, les diſcours, la déception, la ſervitude.

L'état ſocial les fait naître, la politique ſur-tout les entretient, & c'eſt particulièrement autour de la foible enfance qu'on les accumule.

Cet âge tendre imite, croit, obéit. Il eſt aiſé à l'inſtituteur de le faire voir & agir comme lui. C'eſt ainſi que tous les hommes ſont élevés.

Le propre de cette éducation eſt de contraindre, de déplacer, de prématurer les idées d'un enfant, de lui façonner une raiſon qui n'eſt pas la ſienne, & de lui donner pour toute ſa vie les impreſſions ineffaçables d'une vieille ou d'un impoſteur, celles des vices, de l'orgueil ou de la ſervitude.

Et il arrive que celles du bien même qu'on lui ſuggère ainſi, deviennent infructueuſes par la manière dont on les a données. L'enfant eſt en garde intérieurement contre cette violence. Vos préceptes ſont bien dans ſa mémoire, mais il n'y croit pas : la nature ſe réſerve ſes droits, & tous les jours on reconnoît l'inutilité de tant de belles éducations. Les exemples, les préceptes ſont impuiſſans ; & l'homme n'eſt jamais effectivement inſtruit que par lui-même & ſa propre expérience.

Enfin, osez faire le rapprochement d'un enfant du peuple abandonné à l'éducation brute de ses égaux, avec cet enfant précieux dont le précepteur a suivi tous les pas & dirigé toutes les pensées; & voyez de quel côté sont, je ne dis pas la force, le bon cœur, mais le bon sens & la raison commune.

Délivrons nos enfans de cette triste & déraisonnable oppression. Laissons aux despotes l'asservissement des peuples, par celui de l'enfance; laissons-leur encore leur législation violente & leur morale coactive. Gardons-nous de nous mettre à la place de la nature pour l'homme qui entre dans les voies de la vie. Laissons agir les sens, laissons parler la voix qui se fait entendre au fond des cœurs.

Et pour tous les hommes en général, travaillons à les remettre dans cette situation physique qui produit les mœurs calmes & généreuses. Si le législateur pouvoit quelque chose à cet égard, dans l'état où se trouve la population excessive qui surcharge le globe, il les placeroit dans telle position, & il auroit tout fait pour leur morale comme pour leur existence.

Les contrariétés, les passions ont beaucoup parlé & obscurci des idées simples. On a fait des livres, des bibliothèques, & il n'y a souvent qu'un mot à dire à qui sait le saisir. Mais il faut l'aller chercher au travers de régions immenses, & dans des forêts d'erreurs et de préjugés.

L'homme agit comme il est affecté; & si le législateur croyoit pouvoir donner un autre mobile à ses actions, & que les préceptes ou la crainte pussent remplacer les causes, il prouveroit son ignorance autant que son inutilité.

Si vous voulez que l'homme aime l'ordre public, faites qu'il voie son avantage dans celui de tous. Si vous voulez qu'il soit fidèle, secourable, généreux,

faites des lois qui lui assurent la réciprocité. Supprimez celles qui mettent les hommes en opposition les uns contre les autres, & établissent l'oppression.

Si vous voulez qu'il aime ses semblables. qu'il soit en famille, mettez-le dans la position qui inspire ces sentimens; veillez à ce que les abus ne contrarient point les mouvemens ni les lois de la nature à son égard, & ne le forcent à aucun autre principe de morale.

Autrement, voudriez-vous abuser de ce précepte des ames douces, *rends le bien pour le mal?*

Et le pourriez-vous? n'est-il pas contraire à la nature?

Il est bien le mouvement d'une ame extraordinaire & toute paternelle; mais voyons-nous que l'affection contraire cède beaucoup à cette voix pacifique?

Sans doute les despotes trouvent leur avantage dans cette générosité gratuite. Fais ce qu'ils te disent, & non pas ce qu'ils font. Ils se dispensent ainsi d'être justes, quand ils ont fait publier des préceptes.

Cette morale sublime dans un particulier, a aggravé l'oppression des peuples; elle leur a été funeste, en arrêtant une impulsion bien plus naturelle qui est au fond des cœurs: traite-les comme ils te traitent.

Mais aujourd'hui encore, & au milieu de cette insurrection qui devoit rétablir tous les principes, on veut se rasseoir sur ces morales serviles & ces antiques abus de l'oppression.

On nous crie despotiquement, le culte, l'adoration de la loi!

Quelle idée veut-on que j'aie d'un législateur, lorsque sa loi contient le drapeau rouge, une royauté héréditaire, le droit de sanction, celui de la guerre, des citoyens inactifs, la disposition de la fortune publique....

Quel eſt donc encore l'eſprit qui domine au milieu de nous ? Nous ſuppoſe-t-on toujours cette ſtupidité ? Ces nouveaux Machiavels ne ſavent-ils pas que l'on n'a de reſpect que pour ce qui eſt bon, & que l'on ne peut aimer que ce que l'on aime ?

Il ne faut ni force ni précepte pour que je ſois juſte envers un homme juſte, décent au milieu de perſonnes décentes, bienfaiſant envers un homme qui ſouffre....

L'homme traite les autres comme on le traite. Et il faut en convenir à la gloire de l'auteur de la nature, l'homme & tous les animaux ſont portés à la généroſité les uns envers les autres. Vous ne voyez pas le cheval & le bœuf marcher ſur un enfant ou ſur un agneau.

Que nos lois tendent à nous amener tous à cette ſituation : nos affections réciproques ne ſeront plus douteuſes ; & ſoyez aſſurés de l'effet de ces lois, elles ſeront la même choſe que nos mœurs.

Au lieu qu'à préſent nos légiſlations, nos morales écrites, ſont un véritable reproche contre l'état actuel de la ſociété ; elles ne ſont que montrer l'énorme diſtance qu'il y a entre ce qui doit être & ce qui exiſte ; & loin qu'elles atteſtent nos vertus ou la ſageſſe de notre ſiècle, elles ne ſont que confirmer cette triſte vérité : *Corruptiſſimis civitatibus plurima leges.*

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.